



Sainte-Sophie
Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2014 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et nature des demandes :

307, rue Vallée secteur de zone « Rvs 1 » (6876-42-1129)

Pour l'empiètement du bâtiment accessoire (garage séparé), du balcon et de l'escalier extérieur à l'intérieur de la bande de protection riveraine établie à 10 mètres alors que la réglementation en vigueur ne permet aucun empiètement à l'intérieur de la bande de protection riveraine;

442, rue du Lac secteur de zone « Rvs 2 » (6875-84-4884)

Pour l'empiètement du bâtiment principal, de la véranda, de la galerie arrière, de la galerie latérale ouest et du bâtiment accessoire (remise) à l'intérieur de la bande de protection riveraine établie à 10 mètres alors que la réglementation en vigueur ne permet aucun empiètement à l'intérieur de la bande de protection riveraine.

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 17^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014).

Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Sainte-Sophie, une municipalité à découvrir où il fait bon vivre!